Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 056-215602004-20260408-20260416-DE

Ruffiac

Commune de RUFFIAC (Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 08 avril, le Conseil municipal de la Commune de RUFFIAC, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry GUÉ, Maire.

Nombre de conseillers :	
En exercice	: 15
Présents	: 15
Votants	: 15

Présents : Monsieur Thierry GUÉ, Mesdames et Messieurs Stéphanie BOEFFARD, Dominique DANY, Marie-Claude HOUEIX, Denis GUÉHO, Elisabeth PÉPION, Jean-François GUILLEMOT, Anne ROLLAND, Anthony POYAC, Yves THÉTIOT, Corinne HOUEIX, Aurélien CHEVALIER, Amélie MORIN, Yoann PELLERIN, Océane DUBOT.
Absent :
Pouvoir :
Secrétaire de séance : Marie-Claude HOUEIX.

Date de convocation du Conseil municipal : le 01 avril 2026

Délibération n°2026-04-16.
Objet : Institutions et vie politique – 5.2 – Élection de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.).

Rapporteur : Thierry GUÉ

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que cette commission est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant le dépôt de la liste « Continuité-Solidarité-Proximité » présentant :
- Messieurs Denis GUÉHO, Yves THÉTIOT, Aurélien CHEVALIER : membres titulaires
- Messieurs Jean-François GUILLEMOT, Dominique DANY, Anthony POYAC : membres suppléants

Le Conseil municipal a ensuite procédé au vote et au dépouillement ;
- Nombre de bulletins : **15**
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **15**

La liste « Continuité-Solidarité-Proximité » a obtenu 15 voix.

Sont ainsi déclarés élus à la Commission d'Appel d'Offres :
- Messieurs Denis GUÉHO, Yves THÉTIOT, Aurélien CHEVALIER, membres titulaires
- Messieurs Jean-François GUILLEMOT, Dominique DANY, Anthony POYAC, membres suppléants

pour faire partie avec le Maire ou son représentant, habilité à signer les marchés passés par la Commune, président de la commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry GUÉ.

MAIRIE DE RUFFIAC 56140

Le Secrétaire de séance,
Marie-Claude HOUEIX.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.